

Le 8 février 2017

Diffusion :

Objet : Nexen Energy ULC – Début de l'évaluation environnementale du programme géophysique, géochimique, environnemental et géotechnique dans la zone extracôtière de l'est de Terre-Neuve (2018-2027)

Le 1^{er} février 2017, Nexen Energy ULC (Nexen) a soumis à Canada – Terre-Neuve-et-Labrador L'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) une description de projet pour les programmes géophysiques, géochimiques, environnementaux et géotechniques. C-TNLOHE a déterminé que le projet nécessite une autorisation en vertu de l'alinéa 138(1)b) de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve* et de l'alinéa 134(1)b) de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve-et-Labrador*, appelées *Lois de mise en œuvre des Accords* aux présentes.

Le fichier joint intitulé *Programme géophysique, géochimique, environnemental et géotechnique de Nexen Energy ULC dans la zone extracôtière de l'est de Terre-Neuve (2018-2027) – Description de projet* (Amec Foster Wheeler, 1^{er} février 2017) expose les activités proposées pour le programme. Du travail de projet sur le terrain est proposé pour 2018 et des levés subséquents sont proposés de 2019 à 2027.

C-TNLOHE a déterminé que votre organisme pourrait posséder une expertise du domaine de l'environnement ou des pêches nécessaire à la réalisation de cette évaluation.

Conformément aux *Lois de mise en œuvre des Accords*, la présente lettre vise les objectifs suivants : déterminer les organismes qui peuvent avoir une expertise; établir un échéancier pour la réalisation de la détermination; et solliciter des commentaires sur l'ébauche de document de détermination de la portée annexée.

Échéancier de l'évaluation

C-TNLOHE demande que la décision soit prise le plus rapidement possible et propose le calendrier suivant :

Demande d'expertise	Réponse au plus tard le 22 février 2017
Examen de l'ébauche de l'EE	Réponse environ 6 semaines suivant la réception du document.
Examen de l'EE révisée ou de l'addenda, au besoin	Réponse environ 2 semaines suivant la réception du document.
Préparation de la décision d'EE	3 semaines (peut débuter pendant l'examen de l'EE finale ou de l'addenda); comprend l'examen de toutes les ébauches.

Conformément aux *Lois de mise en œuvre des Accords*, le C-TNLOHE vous demande d'examiner l'information jointe et de l'informer de votre décision avant le **22 février 2017**. Si vous déterminez que vous êtes pourvu des connaissances voulues, veuillez informer C-TNLOHE de la nature de ces connaissances et de la personne avec qui communiquer pour obtenir de l'aide au plus tard le **22 février 2017**.

Si aucune réponse n'est reçue de votre part au plus tard à la date indiquée ci-dessus, C-TNLOHE présumera que votre organisation n'est pas pourvue des connaissances voulues.

Espèces en péril — Notification du ministre compétent en vertu du paragraphe 79(1)

Conformément au paragraphe 79(1) de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), C-TNLOHE informe par la présente le ministre d'Environnement et Changement climatique et le ministre des Pêches et des Océans (les ministres compétents) que les espèces suivantes inscrites à l'annexe 1 sont susceptibles de se trouver dans la zone du projet qui relève de la compétence de C-TNLOHE. La probabilité d'effets négatifs sur ces espèces sera déterminée au cours du processus de détermination.

- En voie de disparition :
 - Tortue luth (*Dermochelys coriacea*)
 - Rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*)
 - Baleine noire de l'Atlantique Nord (*Eubalaena glacialis*)
 - Mouette blanche (*Pagophila eburnea*)
 - Grand requin blanc (*Carcharodon carcharias*)
 - Baleine à bec commune (*Hyperoodon ampullatus*)

- Menacées :
 - Loup à tête large (*Anarhichas denticulatus*)
 - Loup tacheté (*Anarhichas minor*)

- Préoccupantes :
 - Loup atlantique (*Anarhichas lupus*)
 - Rorqual commun (*Balenoptera physalus*)
 - Baleine à bec de Sowerby (*Mesoplodon bidens*)

Si vous avez des questions sur les renseignements annexés ou si vous souhaitez discuter de ce qui précède, vous pouvez me joindre au 709 778-1431 ou par courriel au dhicks@cnlopb.ca.

Meilleures salutations,

Original signé par Darren Hicks

Darren Hicks
Analyste environnemental

Pièces jointes

c. c. D. Burley
E. Young

DIFFUSION :

Mme Maureen Murphy Rustad One Ocean a/s Marine Institute Réception — rez-de-chaussé 115, route Ridge Case postale 4920 St. John's (T.-N.-L.) A1C 5R3	Mme Dwan Street Fish, Food and Allied Workers Union Case postale 10 368, avenue Hamilton St. John's (T.-N.-L.) A1C 5H5
M. Rick Ellis Ocean Choice International 1315, route Topsail Case postale 8190, succursale A St. John's (T.-N.-L.) A1B 3N4	M. Derek Butler Association of Seafood Producers Bureau 103 Centre Baine Johnston 10, place Fort William St. John's (T.-N.-L.) A1C 1K4
M. Kris Vascotto Conseil des allocations aux entreprises d'exploitation du poisson de fond 1038, route Powerlot Clementsvale (N.-É.) B0S 1G0	